

Le Préfet de la Haute-Corse

à

Mesdames et Messieurs le Maires

Objet : Chèque énergie en faveur des foyers les plus modestes.

PJ Affiche chèque énergie

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a créé le chèque énergie, un dispositif d'aide au paiement de la facture d'énergie à destination des ménages disposant de revenus modestes. Ce dispositif a remplacé les tarifs sociaux de l'énergie (tarif de première nécessité (TPN) pour l'électricité, et tarif social de solidarité (TSS) pour le gaz) depuis le 1er janvier 2018.

En Haute-Corse, 25% des 17 000 foyers éligibles à cette aide d'un montant annuel moyen de 150 euros n'en bénéficient pas

Dans le contexte de hausse des prix de l'énergie et parallèlement aux mesures massives prises par le Gouvernement pour continuer à protéger efficacement les Français dans le cadre du [paquet législatif sur le pouvoir d'achat](#), il m'apparaît indispensable d'agir plus fortement pour améliorer l'encaissement du chèque énergie en menant une action d'envergure en direction des familles concernées.

Pour aider au repérage de ce public et l'accompagner, votre appui nous serait très précieux. Les centres communaux d'action sociale, les associations ainsi que les points d'accès aux droits pourront aussi être des relais utiles.

Ce partenariat implique de repérer les foyers concernés et de les contacter pour leur proposer un accompagnement adapté.

Pour agir à vos côtés, j'ai missionné Didier MEDORI, commissaire à la lutte contre la pauvreté (07 84 54 34 00 didier.medori@corse.gouv.fr), qui est à votre disposition pour étudier avec vous l'action la plus adaptée à la situation de votre territoire.

Je rappelle que le dispositif bénéficie d'un numéro gratuit, le 0 805 204 805, et d'un site web dédié www.cheque-energie.gouv.fr.

Je vous remercie de votre engagement à nos côtés pour la réussite de ce dispositif au service des familles les plus modestes.

Le Préfet



Michel PROSIE

Copie : les 3 sous-préfets d'arrondissement